

Commune de SAINT CLAIR SUR L'ELLE  
Mairie

---

# EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 AOÛT 2016

L'an deux mille seize, le trente et un août à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Maryvonne RAIMBEAULT, Maire.

Etaient présents : MM. François VERGNE, Serge ANFRAY, Philippe GAILLARDON, Maryvonne RAIMBEAULT, Françoise LOQUET, Jean-Marc VARIN, Thérèse LANGE, Stéphane LECHANOINE, Fabienne LENOËL, Pascal MERLIN, Raymond GIRARD, Johanny LALANNE

Absentes excusées: MM. Anne-Marie RABEC, Magali BAZIRE, Annick JOUFFLINEAU

Date des convocations : 24 août 2016

Date d'affichage : 7 septembre 2016

Mme Françoise LOQUET remplit les fonctions de secrétaire.

Madame Magali BAZIRE, conseillère municipale de la commune de Saint Clair sur l'Elle, empêchée d'assister à la séance du Conseil Municipal de ce jour, donne pouvoir à Madame Maryvonne RAIMBEAULT, Maire, pour prendre en son nom toutes décisions, participer à tous travaux et à tous scrutins au cours de ladite séance.

## **DÉLIBÉRATION 2016 - N°08/01 : MAISON PLURIDISCIPLINAIRE DE SANTE :** **VALIDATION AVANT-PROJET DEFINITIF**

Madame le Maire rappelle la réunion de présentation de l'avant-projet définitif de la maison pluridisciplinaire de santé par l'architecte.

Madame le Maire fait un point financier avec les subventions qui vont pouvoir être sollicitées. Un prêt complétera les besoins en financement. Ces travaux n'auront pas d'incidence sur la fiscalité.

L'estimation de l'enveloppe financière à ce stade des études s'élève à 673 376.28 € HT.

Madame le Maire liste les options qui pourront être mise en plus-value :

- circulation piétonne en terre cuite : + 5 300 € HT
- alarme anti-intrusion : + 4 000 € HT
- chauffage par panneaux rayonnants : + 13 000 € HT

Le conseil municipal ne retient pas cette dernière option, l'architecte l'ayant déconseillée.

L'alarme anti-intrusion sera à revoir avec les professionnels de santé.

Madame le Maire liste les travaux non compris dans le marché :

- clôture sur toute la périphérie du terrain

- le mobilier extérieur
- une fondation spéciale éventuelle
- le mobilier de bureaux, rangement, tables, chaises
- revêtement de sol sur le plancher des combles
- la peinture dans les combles
- frais de raccordement EDF, télécom, eau ...

Le Conseil Municipal demande que la nature des revêtements de sol soit travaillée avec les professionnels de santé afin que ceux-ci correspondent aux besoins.

Madame le Maire prend acte des autres points à rediscuter avec l'architecte concernant l'éclairage du parking, les menuiseries extérieures, le lot électricité. Ces éléments lui seront donnés lors de la réunion du 1<sup>er</sup> septembre.

Madame le Maire rappelle l'estimation du programmiste qui était de 630 399 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Approuve l'avant-projet définitif du projet de construction d'une maison pluridisciplinaire de santé.
- Approuve l'enveloppe financière pour les travaux de construction de la maison pluridisciplinaire de santé.
- Autorise Madame le Maire à signer tous documents afférents au dossier.

Cette validation de l'APD permettra un dépôt de permis de construire courant septembre.

Madame le Maire demande la validation des lots pour le marché de travaux :

LOT 1 : VRD/Terrassement

LOT 2 : Gros œuvre

LOT 3 : Charpente bois traditionnelle. Il est demandé de voir la différence de prix avec une charpente bois fermette.

LOT 4 : Couverture ardoises

LOT 5 : Menuiseries extérieures.

LOT 6 : Menuiseries intérieures, plâtrerie sèche

LOT 7 : Plafonds suspendus

LOT 8 : Sols terre cuite et faïence

LOT 9 : Peinture

LOT 10 : Electricité

Lot 11 : Chauffage, ventilation, plomberie, sanitaire

Lot 12 : voiries végétalisées - espaces verts

Le Conseil Municipal valide ces lots.

### **DÉLIBÉRATION 2016 - N°08/02 : MAISON PLURIDISCIPLINAIRE DE SANTE :** **CONSULTATION D'ENTREPRISE POUR L'ASSURANCE DOMMAGE-OUVRAGE**

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à lancer une consultation d'entreprises pour l'assurance dommage-ouvrage pour les travaux de construction de la maison pluridisciplinaire de santé.

## **DÉLIBÉRATION 2016 - N°08/03 : MAISON DES ASSOCIATIONS : MODALITES POUR LA LOCATION**

Madame le Maire explique la procédure lorsqu'un particulier vient réserver la salle de la maison des associations.

Un titre est effectué au nom de la personne qui loue la salle, à régler à la trésorerie de Saint-Lô. Selon la date de réservation, un acompte de 30 % du montant de la location peut-être demandé. Le règlement se fait également directement à la trésorerie de Saint-Lô.

Au moment de l'état des lieux et de la remise des clés, il est demandé un chèque de 500 € à l'ordre du Trésor public pour servir de dépôt de garantie au titre des dégradations ou non remise des clés.

Toute dégradation ou non remise des clés entraînera l'encaissement du dépôt de garantie jusqu'au paiement de la remise en état ou de la remise des clés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal acte les modalités prises pour la réservation et l'utilisation par des particuliers de la grande salle de la maison des associations.

## **POINT SUR LES DOSSIERS TRAVAUX ET EQUIPEMENTS**

- Visio-relais :

Madame le Maire fait part que Manche Numérique va lancer la candidature de la commune de St Clair sur l'Elle pour l'installation d'un visio-relais dans le local près du bureau du secrétariat de mairie.

- Allée piétonne près du collège :

Les travaux ont été réalisés par l'entreprise Bruno LEDUNOIS cet été.  
Le Conseil Départemental doit faire intervenir l'entreprise pour la clôture et le déplacement de la barrière du collège.

- Borne pour les véhicules électriques :

Madame le Maire fait part qu'elle a signé la convention pour l'installation d'une borne pour les véhicules électriques à côté du parvis de la mairie. L'installation devrait se faire d'ici la fin de l'année 2016. Deux places de parking seront réservées pour cet usage.

## **DÉLIBÉRATION 2016 - N°08/04 : REPRESENTANT DE LA COMMUNE POUR LA COMMISSION ASSAINISSEMENT A SAINT-LÔ AGGLO**

Du fait qu'il y ait de l'assainissement collectif sur la commune, Saint-Lô Agglo demande qu'il y ait un représentant du conseil municipal dans la commission assainissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne Monsieur Jean-Marc VARIN, membre titulaire de la commission assainissement au sein de Saint-Lô Agglo et Monsieur Serge ANFRAY, membre suppléant.

## **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

- Révision liste électorale :

Pour les nouveaux habitants ou les personnes qui ne sont pas encore inscrites sur les listes et qui souhaitent voter pour les élections présidentielles et législatives l'année prochaine, une inscription doit être faite en mairie avant le 31 décembre 2016.

Toutes demandes arrivées après cette date ne permettront de voter qu'à compter du 1<sup>er</sup> mars 2018.

Pour s'inscrire, il faut venir en mairie avec une pièce d'identité et un justificatif de domicile récent.

- Carte KioskAgglo :

En vente à partir du 1<sup>er</sup> septembre à la mairie de St Clair sur l'Elle, la nouvelle carte KioskAgglo est destinée aux jeunes de 3 à 25 ans, habitant Saint-Lô Agglo. Valable 1 an, elle permet pour un montant de 10 € de bénéficier d'un chéquier de 65 € de réductions valables sur des activités sportives, culturelles, de loisirs. Des réductions également chez de nombreux commerçants et associations partenaires. Elle ne pourra être délivrée qu'au vu des documents suivants :

- une carte d'identité du jeune ou le livret de famille des parents
- une photo d'identité
- un justificatif de domicile de moins de 3 mois
- et 10 € (en chèque ou en espèces) (ou 5 € avec le dispositif @too du Conseil régional) (ou 7 € avec un chèque activités de loisirs de 3 € du SPOT50). Les deux dispositifs (@too et Spot50) étant cumulables.

On peut se la procurer dans 12 points de vente dont la mairie de St Clair sur Elle.

- Inauguration :

Madame le Maire rappelle l'inauguration du Centre sportif de l'Elle et la pose de la 1<sup>ère</sup> pierre des vestiaires du stade Cédric LEPLEY à partir de 11h00 le samedi 17 septembre 2016.

Ces cérémonies seront suivies d'un verre de l'amitié et des 20 ans du Football Club de l'Elle.

- Voirie :

○ Parvis mairie :

Un arrêté municipal pour interdire les jeux avec des trottinettes, rollers, engins à moteur, cycles, balles et ballons sur le parvis de la mairie va être pris.

- Rentrée scolaire :

François VERGNE annonce que les effectifs prévus à l'école primaire sont stables. Il est attendu entre 250 et 260 élèves le 1<sup>er</sup> septembre.

- Foire d'automne :

La commission fleurissement prépare la 1<sup>ère</sup> foire d'automne prévue le dimanche 23 octobre 2016. Des réservations sont déjà prises en compte. Des affiches vont être imprimées par le Crédit Agricole.

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés. Madame le Maire a décidé de clore la séance.